

Avis d'appel à candidature complémentaire

Désignation des représentants des usagers au sein des Commissions des Usagers (CDU) des établissements publics et privés de santé

1- Qualité et adresse de l'autorité compétente

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Rue des archives - Bisdary,

97113 GOURBEYRE

2- Objet de l'appel à candidature

La CDU est une instance de dialogue et d'échange interne des établissements de santé. Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de leur prise en charge.

Sa composition légale comprend, à ce titre, des représentants des usagers (RU), porte-parole des usagers du système de santé et garants du respect de leurs droits et de leurs intérêts en établissement de santé.

L'Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy lance un appel à candidature complémentaire pour la désignation des représentants des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements publics et privés de santé pour le reste du mandat actuel de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 décembre 2025.

Conformément à l'article R1112-83 du code de la santé publique, les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L1114-1 du même code.

Cet appel à candidature complémentaire s'adresse donc aux associations agréées, seules habilitées à proposer au Directeur Général de l'ARS des personnes bénévoles adhérentes de leur association pour siéger en tant que RU au sein des CDU des établissements de santé de la Guadeloupe et des Îles du Nord.

Pour les représentants des usagers ayant été désignés par arrêté du 30 décembre 2022, les nouvelles désignations interviendront à échéance de leur mandat de trois ans à savoir au 30 décembre 2025.

Pour cet appel à candidature complémentaire ce sont 17 sièges en totalité qui sont à pourvoir. Il s'agit principalement de sièges devenus vacants suite à des fins de mandats, démissions, mais également des sièges non pourvus lors du dernier renouvellement de mandat en 2022.

3- Conditions de candidature

Deux conditions sont nécessaires :

- Le candidat doit être proposé au Directeur Général de l'ARS par une association agréée en application de l'article L1114-1 du code de la santé publique ;
- Il doit suivre une formation de base délivrée par les associations de représentants d'usagers agréées (France Assos Santé pour la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Elle se tient sur deux journées en présentiel et en distanciel et est obligatoire pour les RU nouvellement nommés depuis 2016.

4- Dossier de candidature

Le dossier de candidature est situé en annexe 1 du présent avis.

Le nombre de candidatures par association n'est pas limité.

5- Publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à candidature est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy : www.guadeloupe.ars.sante.fr.

La date de publication de cet avis vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 15 octobre 2024.

6- Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont à transmettre **par les associations agréées** par voie électronique à l'adresse suivante :

ars971-daoss@ars.sante.fr

ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy
Direction de l'animation et de l'organisation des structures de santé
Rue des Archives - Bisdary, 97113 GOURBEYRE

Les dossiers doivent être complétés par voie électronique.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 15 octobre 2024.

Fait à Gourbeyre, le 02 AOUT 2024

Le Directeur Général

Laurent LEGENDART

Annexe 1 : Dossier de candidature
A RENSEIGNER PAR VOIE ELECTRONIQUE

1- L'association agréée proposant le candidat

a. Dénomination de l'association

.....

b. Adresse

.....

c. Coordonnées

Tél :

Mail :

d. Identité du représentant légal

.....

e. Coordonnées du représentant légal

Tél :

Mail :

f. La candidature ci-dessous est-elle présentée en concertation avec la personne proposée ?

.....

2- Le candidat proposé

a. Nom et prénom du candidat

.....

b. Code postal d'habitation

.....

c. Adresse mail du candidat

.....

d. Coordonnées téléphonique du candidat

.....

e. Parcours associatif

.....

f. Expérience et/ou connaissances du candidat en lien avec la protection des droits et intérêts des usagers du système de santé

.....

g. Le candidat a-t-il déjà exercé un mandat de représentant des usagers ?

.....

h. Motivations du candidat à siéger en tant que représentant des usagers en commission des usagers

.....

i. Le candidat est-il actuellement membre d'un conseil de surveillance ou de l'instance habilitée à cet effet dans un établissement de santé privé ?

.....

j. Choix du ou des établissements (sélectionner autant de choix que possible par ordre de préférence)

.....

Je soussigné.e Mme/M.en ma qualité de atteste que la candidature ci-dessus est présentée en concertation avec la personne proposée.

Date et signature du représentant légal :

Annexe 2 : Critères de sélection des candidats

Les critères relatifs au candidat :

- L'expérience et/ou les connaissances du candidat en lien avec la protection des droits et intérêts des usagers du système de santé
- Ses motivations à siéger en tant que représentant des usagers en CDU
- La distance domicile/établissement
- L'absence de conflit d'intérêt pouvant être mis en évidence (exemple : l'association candidate pour un établissement dont elle est par ailleurs gestionnaire, l'association propose un adhérent/candidat qui travaille dans l'établissement, etc...).

Les autres critères :

- La parité femme/homme au sein des CDU
- La représentativité associative au sein des CDU

Annexe 3 : Liste des postes de représentants des usagers à pourvoir

SIEGES VACANTS RU A LA CDU				
Secteurs	Etablissements	Villes	Nombres de sièges de titulaires	Nombres de sièges de suppléants
PUBLIC	CH Louis Constant Fleming	Saint-Martin	1	0
	CH Irénée de Bruyn	Saint-Barthélemy	2	2
	CH Louis Daniel Beauperthuy	Pointe-Noire	0	2
	CH Maurice Selbonne	Bouillante	0	2
PRIVE	Polyclinique Guadeloupe	Les Abymes	1	0
	Clinique L'Espérance	Les Abymes	1	0
	Clinique Choisy	Le Gosier	0	1
	Clinique Kalana	Bouillante	0	2
	Centre Pewen	Saint-Martin	0	1
	Clinique Esthetis	Baie-Mahault	1	1
	TOTAL			6